

Pêche maritime à pied à titre professionnel

Titre(s) visé(s)

? Attestation de formation «pêche maritime à pied à titre professionnel» (PMPTP) menant au certificat de capacité professionnelle correspondant.

? Niveau V.

Texte(s) de référence

? Arrêté du 06 mars 2015 définissant le contenu du stage de formation conduisant à l'obtention de la capacité professionnelle « pêche maritime à pied à titre professionnel ».

Finalité(s), Objectif(s) de la formation

? Reconnaissance d'une capacité professionnelle permettant d'exercer à titre professionnel.

? Le certificat de capacité professionnelle PMPTP permet, à son (sa) titulaire, d'obtenir le permis de pêche national autorisant l'exercice du métier de pêcheur maritime à pied à titre professionnel et donc de vendre, en toute légalité et conformément aux réglementations en vigueur, le produit de sa pêche.

Objectifs :

? Au sortir de la formation, le (la) stagiaire aura connaissance de la réglementation liée à son activité, connaîtra les enjeux environnementaux, sociétaux de la pêche à pied. Il (elle) sera également capable d'exercer l'activité de pêcheur à pied à titre professionnel conformément à la réglementation, en maîtrisant les savoirs, savoir-faire scientifiques et techniques, d'assurer la gestion de son entreprise, d'organiser et de mener à bien sa pêche, d'assurer la vente et la valorisation de ses produits en tenant compte de tous les aspects réglementaires et sécuritaires (environnement, tailles, périodes, conservation hygiène...)

Public(s) concerné(s), conditions d'admission et prérequis

? Toute personne désireuse d'exercer le métier de pêcheur maritime à pied à titre professionnel.

? Aucun prérequis formation exigé.



Conditions de délivrance du titre (diplôme, brevet, certificat...)

- ? Avoir suivi avec assiduité la formation.
- ? Avoir satisfait aux épreuves des unités capitalisables constitutives de la formation PMPTP.
- ? Evaluations en cours de formation (écrit ou oral) pour les unités d'enseignement général (UEG).
- ? Examen avec délibération d'un jury pour les unités d'enseignement professionnel (UEP)
 - **Ecrit** : *présentation et notation d'un mémoire professionnel par les formateurs.*
 - **Pratique** : *évaluation de la pratique professionnelle sur le terrain (période de stage).*
 - **Oral** : *soutenance orale du mémoire devant jury.*
- ? Le (la) candidat(e) ayant validé chaque unité (système acquis/non acquis) est déclaré(e) admis(e).
- ? Le certificat de capacité professionnelle est délivré aux candidat(e)s ayant été admis(e)s et donne lieu à la délivrance, par les Affaires Maritimes, du permis de pêche national.

Durée, modalités, effectifs par session

- ? **203h pour un parcours complet, hors options.**
- ? Formation théorique et pratique dispensée en continu, en centre, en présentiel et en entreprise dans le cadre d'une période d'activité accompagnée, allant de **50h minimum à 90h**, selon l'expérience du (de la) candidat(e).
- ? de 12 à 24 stagiaires.

(1) Options non mises en oeuvre dans le cadre de cette formation.

(2) Cette durée peut-être revue à la baisse en fonction des acquis et profil du (de la) candidat(e). Dans ce cas précis, l'étude d'un positionnement préalable devra être soumis à la D.I.R.M. dont dépend le centre de formation.

Intervenant(s)(es)	Unités	Objectifs
Programme de la formation	Unités Accueil	Présentation de la formation (équipe pédagogique, contenu, ...)
Coût, horaires, dates et sites de formation	UEG 1	Situer les enjeux environnementaux, territoriaux et sociétaux de la pêche et s'adapter aux réglementations
Unités d'enseignement général (40h)	UEG 2	Maîtriser et combiner savoirs et savoir-faire scientifiques et techniques permettant de comprendre les activités de la pêche dans le milieu
Financement	UEP 1	Assurer la gestion technico-économique de l'entreprise
Unités d'enseignement professionnel et techniques (65h)	UEP 2	Organiser et mener sa pêche
Unités Optionnelles (1)	UEP 3	Assurer la mise en marché et la valorisation des produits
Période d'activité accompagnée	UEO 1*	Informatique et communication appliquée à l'activité
	UEO 2*	Piloter son entreprise de pêche à pied
	UEO 3*	Piloter son navire (option obligatoire pour les pêcheurs avec navire)
	UEO 4*	Formation au plan de maîtrise sanitaire et à l'HACCP
	Stage en milieu professionnel	ayant pour objectif de former (2)
	Accompagnement et suivi du (de la) stagiaire	
		TOTAL HEURES